Stage Salaires Protection Sociale

Dates

Quand déposer ma demande d'autorisation d'absence?

24 au 28 juin 2019 04 au 08 novembre 2019 Position ≥16 et ADC : 72 h avant le début du stage Avant le 24 mai 2019 Avant le 04 octobre 2019

A qui s'adresse ce stage?

En particulier:

- Aux responsables à l'action revendicative des syndicats et des secteurs;
- Aux membres des sections techniques et comités techniques de secteurs et nationaux.
- Aux syndiqués «Pour être acteur toute sa vie».
- A tous les élus.

Pourquoi faire ce stage?

Mettre en capacité:

- De mener le débat sur toutes les dimensions de la rémunération;
- De nourrir notre construction revendicative de ces questions transverses.

Que vais-je y voir?

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La fiche de paie ; Le pouvoir d'achat.	La politique sala- riale à la SNCF.	La santé: - Maladie; - Accident du travail; - Maladies profesionnelles; - La Caisse de Prévoyance (CP).	Les retraites: - Régime général; - Régime spécial.	La famille Le FASS.
←		Maîtrise et compréhension de l'exis Revendications CGT. Mobilisations et luttes	tant.	→

Quelle formation me faut-il?

FSG1 obligatoire - FSG2 conseillée

Nombre de places disponibles

16 places